



CABINET DES JUGES

**COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

775, rue Gosford

Bureau 1.200

Montréal (Québec) H2Y 3B9

Tél. : 514 872-6870

Télécopieur : 514 872-3822

## NOTE

DESTINATAIRES : Les juges de la cour municipale de la Ville de Montréal

EXPÉDITRICE : Madame la juge Sophie Beauchemin  
Juge-présidente adjointe

DATE : Le 13 mars 2020

OBJET : **Mesures exceptionnelles – COVID-19**

---

Afin de nous conformer aux recommandations des autorités pour prévenir la propagation du virus COVID-19, nous allons réduire les activités de la cour municipale, et ce, dans le but de limiter le nombre de personnes présentes dans l'édifice.

Bien entendu, les personnes accusées d'infractions criminelles ont l'obligation d'être présentes ou représentées. Leur dossier recevra cependant un traitement conservatoire ayant pour objectif de libérer avocats et accusés le plus rapidement possible.

Ainsi, cinq (5) salles d'audience demeureront ouvertes durant la semaine du 16 mars 2020, avec les vocations modifiées suivantes :

### **Salle R.10**

Tous les dossiers au rôle en matinée devront être reportés à une date ultérieure.

Tous les dossiers PAJ-SM prévus au rôle de l'après-midi seront traités comme d'habitude, si tous les intervenants sont disponibles. Autrement, ils seront reportés eux aussi.

### **Salle R.20**

Tous les dossiers en matière criminelle seront centralisés à la salle R.20 pour être reportés. Cela comprend les procès de longue durée, aussi bien que les suites de procès (salles 1.20, 1.50, 1.80, 1.90 (lundi, mercredi et vendredi) et 1.15 (vendredi)) ainsi que les dossiers au rôle régulier des salles 1.60 et 1.70.

Les procès de personnes détenues devront se tenir et seront traités dans cette salle.

### **Salle R.30**

Les dossiers au rôle de la R.30 devront être traités autant que possible en nous limitant à l'essentiel. Les dossiers des personnes détenues devront être traités comme d'habitude.

Les dossiers de l'après-midi seront traités si les intervenants sont disponibles. Autrement, ils devront être reportés.

### **Salle R.40**

Les dossiers au rôle de la R.40 devront aussi être traités en nous limitant à l'essentiel. Les dossiers des personnes détenues devront être traités comme d'habitude. Les vidéocomparutions se dérouleront de la manière usuelle.

### **Salle 1.40**

Tous les dossiers en matière pénale seront regroupés à la salle 1.40 pour être reportés. Cela comprend les dossiers aux rôles des salles 1.10, 1.15 (lundi à jeudi), 1.30 et 1.90 (mardi et jeudi). Les requêtes en rétractation de jugement seront également reportées. Seules les demandes de sursis seront traitées au mérite, vu leur caractère urgent.

Les conférences préparatoires et de facilitation au rôle de l'après-midi devront être également reportées.

### **Points de service**

Les points de service demeureront ouverts seulement aux fins de reporter les dossiers. Seule une salle d'audience sera en fonction aux points de service est et nord.

Tous les dossiers de la journée seront reportés dès l'ouverture de la séance et les justiciables qui se présenteront seront informés, par les agents de sécurité, qu'ils recevront un nouvel avis d'audition.

SB/jpb

- c. c. M<sup>e</sup> Patrice F. Guay, directeur des services judiciaires
- M<sup>e</sup> Claude Dussault, directeur des poursuites pénales et criminelles
- M<sup>e</sup> Marie-France Bissonnette, greffière et chef de division
- M<sup>e</sup> Elise Gravel, directrice, Aide juridique de Montréal
- M<sup>me</sup> la commandant Geneviève Legault, SPVM
- Le personnel de soutien du cabinet des juges